

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 02/03/2010

Réception par le Prefet : 02/03/2010

Publication : 05/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-3-2-8

Séance du vendredi 26 février 2010

CONVENTION DE PARTENARIAT 2008/2010 AVEC L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2009-5-2-4 du 10 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer à l'UHA, dans le cadre de la convention de partenariat 2008/2010, une subvention de fonctionnement de 2 500 € pour l'organisation du colloque « le droit des catastrophes : 15 ans après »,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725, chapitre 65, nature 65737, fonction 23 du budget départemental,
- Prend acte de la rectification concernant le rapport et la délibération n° 2009-12-2-11 du 25 septembre 2009 qui attribue à l'UHA une subvention d'investissement de « 50 000 € pour la mise en place d'une carte multi services ».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté